

POUR QUE VOTRE RETOUR DE VACANCES NE SE TRANSFORME PAS EN CAUCHEMAR

Des gens de votre connaissance sont encore en vacances hors du pays, ou vous même êtes en train de vous préparer à partir, soyez prévoyants : si vous êtes maghrébin ou plus largement africain et que vous ne prenez pas un vol direct pour votre pays de destination, sachez que certain pays – la France en particulier – peut faire de votre voyage un cauchemar.

Vous pouvez en effet être citoyen canadien et n'être qu'en transit dans ces pays, vous pouvez être refoulés, comme un clandestin, sans autre forme de procès et sans égard pour les frais qui en conséquence grèveront votre budget, ni pour les fatigues et la souffrance que cela provoquera ; pour vous comme pour ceux qui vous accompagnent. Paris et l'aéroport Charles De Gaulle sont devenus spécialistes dans l'art de provoquer de tels désagréments ; on recense depuis le début de l'été 2007, une moyenne de dix «refoulés» par jour. Tous - s'agit-il vraiment d'une coïncidence ? – ont en commun d'être canadiens et d'origine maghrébine.

Cas de figure

Le cas de figure classique est le suivant : un citoyen canadien d'origine maghrébine va passer ses vacances dans son pays d'origine. Pour cela, il emprunte le trajet Montréal – Paris – Casa, Alger ou Tunis.

À l'aller, tout ira bien. Au retour, tout ira bien aussi jusqu'à Paris. Mais là, au moment ou vous voudrez embarquer pour Montréal, un agent de sécurité vous objectera que votre passeport maghrébin ne vous permet pas d'entrer au Canada et que votre carte de citoyenneté non plus parce que « ce n'est pas un titre de voyage ».

Premier réflexe : vous appelez l'ambassade du Canada à Paris. Soyez surs que dans la majorité des cas, la personne qui vous répondra affirmera qu'«elle ne peut rien pour vous» et refusera de vous prêter assistance.

La suite du film ? Air France vous remettra entre les mains de la police française de l'air et des frontières (la PAF) qui n'aura rien de plus pressé que de vous enfermer dans une «zone d'attente», doux euphémisme pour désigner une inconfortable prison ou vous

passerez sans doute une nuit sinon deux, en attendant que Air France trouve une place à bord pour vous ramener à votre point de départ.

Là, vous n'êtes pas mieux loti : il vous faut en effet aller faire prouver par l'Ambassade canadienne du lieu votre bon droit de vous rendre à Montréal, puis – le moins facile – trouver une place (ce qui manque singulièrement en haute saison) et enfin, trouver l'argent nécessaire pour payer votre nouveau billet car bien sur, l'ancien a été automatiquement annulé.

Lorsque l'on voyage seul, ça va encore. Mais imaginer quelque un qui voyage avec femme et enfants !...

Comment est-ce possible ?

Comment est-il possible qu'un agent d'une compagnie aérienne étrangère puisse s'arroger le droit d'infliger de tels tourments à d'honnêtes gens ? comment ce simple quidam, souvent de tout petit niveau (pas seulement administratif et hiérarchique) peut-il dénier à un citoyen sa citoyenneté et son droit de regagner son pays ?

En fait, il semble qu'une réglementation en ce sens – réglementation imbécile et inique – existe bel et bien, selon laquelle la carte de citoyenneté canadienne ne suffit pas à permettre l'accès au pays et que la charge d'appliquer cette mesure est confiée aux agents des compagnies aériennes desservant le Canada. Mais personne n'en ayant jamais entendu parler, n'importe qui peut être piégé un jour ou l'autre et, surtout, personne n'aura eu l'occasion de contester une telle ânerie fondée sur un juridisme excessif.

Il faut se rendre à l'évidence : nous vivons dans un monde où des petits fonctionnaires ont le loisirs de se sentir grands... quand ils montrent l'étendue abyssale de leur stupidité en «pondant» des réglementations aussi stupides que celle-ci, aussi attentatoire aux droits et à la dignité des personnes. Certains d'entre eux prennent même un plaisir évident à les appliquer sans discernement bien que conscients du fait qu'il violent ainsi in principe essentiel, celui du droit à la liberté de circuler même quand elle est légitime.



Entre Kafka et Courteline

Même quand on est pris dans ce genre de situation, on a toujours tendance – même si elle est kafkaïenne – à penser plus à Courteline et à en rire.

Mais suivant plutôt un conseil que nous croyons bon : si vous devez voyager et particulièrement si vous devez transiter par Paris, assurez-vous que vous avez votre passeport canadien dans vos poches ; votre carte d'assurance sociale (document fédéral), votre carte de la RAMQ (document provincial) et votre carte de la bibliothèque

(document municipal) ne sont sans doute pas superflus. Si vous êtes vraiment prudent, demandez à vos voisins de vous faire une attestation de voisinage et faites-en assermenter la signature. On ne sait jamais !

Autre bon conseil, un vrai celui-là : pour aller au Maghreb, empruntez toujours les lignes aériennes maghrébines. C'est direct, confortable, moins cher et surtout, ça ne fait pas de vous des sujets de ces procédures imbéciles qui s'appliquent un peu trop souvent à Paris...

Bonne occasion d'affaire

Commerce à vendre

Boucherie et épicerie Hallal

Clientèle établie, bien situé

Très bon revenu annuel

Pour Informations:

(514) 999 - 3860

**Agence de Placement
Cherche femmes pour travail
général**

Temps plein

Bon salaire

Contacter:

Amir au 514-388-3777

Sajid au 514-585-2068

Walid au 514-561-1364